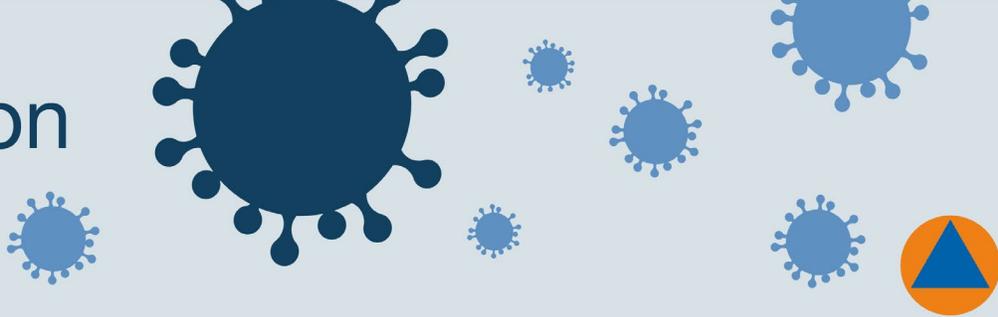


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Tous les médecins, les travailleurs et les stagiaires de la santé du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 8 juin 2021

OBJET : Accès à un rendez-vous 2^e dose pour la vaccination des travailleurs de la santé et des services sociaux ayant été vaccinés une première fois avant le 10 avril 2021 avec le vaccin Pfizer

Les travailleurs de la santé et des services sociaux qui n'ont pas encore une date de rendez-vous pour l'administration de **leur 2^e dose** peuvent utiliser un [nouveau formulaire](#) permettant la **prise de rendez-vous en ligne**.

Comme la 2^e dose peut maintenant être administrée dans un délai de 56 jours suivants la date d'administration de la 1^{re} dose, les plages de rendez-vous disponibles tiennent compte de ce nouvel intervalle. Ces plages sont présentement offertes aux travailleurs priorisés en phase 1 et 2 (en contact avec les usagers), ayant reçu leur 1^{re} dose Pfizer **avant le 10 avril 2021**.

Advenant qu'une personne ne respecte pas la période ciblée pour sa vaccination, le rendez-vous sera annulé. Cette procédure est en place afin de permettre le respect du devancement des 2^e doses selon les catégories d'âge et les groupes prioritaires.

Dans l'éventualité où des difficultés se présentent lors de votre inscription dans Clic Santé, veuillez communiquer avec la Centrale de rendez-vous au 581 629-2120.

Veuillez prendre note que de nouvelles communications seront transmises pour vous aviser du moment de prise de rendez-vous 2^e dose si vous n'êtes pas concerné par la présente note de service (autres produits de vaccins, autres périodes visées).

« *Signature autorisée* »
Marie-Eve Tanguay
Directrice de la vaccination

Contenu et diffusion approuvés par : Patrick Simard, président-directeur général par intérim